



Réunion Mairie Centrale (Y. Ohanessian) / CIQ du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>  
06/02/2023

Réunion tenue entre 09h33 et 11h29.

Cette réunion a été organisée par M. Ohanessian avec les CIQ pour faire un point à mi-mandat.

Depuis leur prise de fonction les objectifs de la mairie ont été tout d'abord de prendre connaissance de la situation et de faire un bilan des différents sujets,  
De là découle un plan qui comprend 3 axes principaux :

- Un service public de proximité,
- Permettre aux Marseillais de se réapproprier l'espace public.
- Accompagner les publics les plus vulnérables avec le choix de traiter les problèmes à la racine, même si c'est plus lent.

### **Constat fait à la prise de fonction**

Grand manque de policiers dans la ville dont la surface est très étendue, 240 km<sup>2</sup>.

Cette surface importante rend coûteuse une présence assurée sur le terrain : mais il y a un besoin de revoir partout des agents du service public.

### **Où en est-on ?**

Mot d'ordre du maire : « soyons présents ».

#### **Police Nationale**

Il y a une relation de travail sérieuse avec la préfète de police.

Par rapport à d'autres villes, il manquait 600 policiers nationaux à Marseille. De plus, la séparation en différents services ne permet pas de mettre assez de « bleu » sur la voie publique : il faut des policiers à pied allant à la rencontre de la population, des commerçants (îlotage).

On a finalement obtenu, malgré des moments difficiles, l'arrivée de 300 nouveaux policiers nationaux. Mais attention, ce n'est pas du net, il faut en retirer les départs en retraite et l'affectation de certains à des tâches administratives.

Deux compagnies de CRS ont par ailleurs été affectées à demeure à Marseille (restent sur site sauf cas exceptionnels).

#### **Police municipale**

La police municipale dispose actuellement de deux bases à Plombières et Vallier et une troisième base est en cours d'installation dans le sud de la ville (ancien commissariat Haifa). Il y a également une base VTT à Longchamps.

**a) Policiers municipaux**

Il est prévu de recruter 350 policiers municipaux. Ce recrutement a débuté cet été. Cela permettra de doubler les effectifs.

Le recrutement des policiers municipaux se fait par 2 canaux principaux.

1) **Transfert de personnel venant d'autres corps**, par exemple police nationale, armée, douanes. Il n'y a pas besoin d'un concours mais 6 mois de formation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Du fait de l'organisation du CNFPT la formation dure en réalité plus longtemps que 6 mois, parfois 8 ou 10 mois. Il y a eu une trentaine d'arrivées de nouveaux policiers municipaux par ce canal.

2) **Concours de policier municipal**. Le concours est organisé par des organismes externes, pour la ville, c'est le CDG (Centre Départemental de Gestion). Cette année Marseille a réservé 160 places (sur 200 pour l'ensemble des BdRh), sachant que chaque place coûte 2000€ par candidat.

Mais c'est un concours national, on n'a donc pas la certitude que les personnes retenues choisissent effectivement Marseille.

Sur les 160 personnes passant le concours si 100 réussissent, on sera content. Ils seront ensuite mis en formation, avec en particulier, une partie sportive. Au final, cela fera peut-être 80 agents réellement embauchés.

La mairie travaille sur la fidélisation du personnel : il est important que les agents restent à Marseille. En 2019, il y avait eu 32 départs de la police municipale, en 2022 seulement 8.

À noter que dans les années à venir, il va y avoir pas mal de départs en retraite à la police municipale (Papy-boom).

**b) ASVP**

Il y avait 30 ASVP en 2019, il y en a 50 fin 2022. On espère 40 arrivées en 2023.

Les ASVP ont été rattachés à la police municipale et ils peuvent maintenant faire des mises en fourrière, ce qui libère les policiers municipaux pour d'autres tâches

On souhaite leur redonner une vraie mission : ils ont été assermentés au code de l'environnement, mais ne verbalisent pas encore les jets de détritux au sol.

On leur donne une perspective de déroulement de carrière vers la police municipale.

**c) Environnement**

Une brigade de l'environnement a été créée pour traiter le problème des dépôts sauvages des professionnels.

Un lien direct a été établi avec la Justice : jusqu'ici, les policiers municipaux n'étant pas des OPJ, ils devaient transmettre leurs constatations à un OPJ de la PN, qui transférait à la justice.

Le parquet a accepté d'avoir maintenant une remontée directe de la police municipale.

160 affaires ont été traitées en 2022. Il y a 63 procédures pénales en cours.

Il y a un agent en permanence au centre de supervision urbain (CSU) pour surveiller les caméras et deux équipes au sol pour prendre les gens sur le fait.

Pour les encombrants le sujet dépend de la métropole. Il faudrait plus de dissuasion de sa part. Il n'y a pas assez d'actions de ce côté. Mais il y a aussi une question sur le nombre de déchetteries dans la ville., dont une seule accessible aux professionnels. Ils doivent donc

perdre beaucoup de temps pour y aller. et il est moins cher pour eux de payer deux amendes par an que le prix au m<sup>3</sup> demandé à la déchetterie.

### **Médiation sociale**

En 2019, il y avait 40 agents de médiation sociale de la Ville. Il y en a maintenant 60. Il y a également 70 médiateurs mis en place dans le cadre de l'ANRU via la Préfecture.

Les médiateurs de la ville étaient prévus devant les écoles, ceux de la préfecture en pieds d'immeubles dans les cités. Il y a eu une convention pour répartir les missions.

Les 130 médiateurs sont maintenant déployés devant les écoles aux heures d'entrée/sorties et assurent des missions dans les cités le reste du temps. En période estivale, ils sont utilisés sur le littoral et en centre-ville.

Une boucle WhatsApp a été créée pour afin qu'ils puissent faire part de leurs constatations, les informations étant transmises à la police municipale.

Par ailleurs, le dispositif « petits piétons » qui emploie des jeunes retraités a été mis en place pour aider à la traversée devant les écoles.

### **Fourrière**

Le service de fourrière est géré par Effia en DSP. En 2022, il y a eu 26 000 mises en fourrière, mais ce n'est pas à la hauteur des besoins.

Une nouvelle DSP est prévue pour 2024. La question s'est posée de récupérer la gestion de la fourrière directement par la ville, mais cela n'a pas semblé être une solution efficace.

Après analyse, il est apparu qu'il fallait de multiplier les sites de stockage.

Actuellement, il n'y en a qu'un, à Gèze : pour mettre en fourrière un véhicule, une grue doit venir depuis Gèze jusqu'à l'endroit où se trouve le véhicule puis le ramener à Gèze. Pour les interventions dans les quartiers sud, il peut y avoir jusqu'à 1h de trajet dans chaque sens. Cela n'est pas du tout efficace. La mise en place d'un nouveau site dans les quartiers sud-est (La Capelette / La Valentine est prévue). Il en faudrait aussi un au centre-ville.

La mairie a analysé la méthode mise en place à Paris, où il y a un site par arrondissement. Ce site peut être composé de places de parking souterrain louées par la mairie. Cela permet de stocker des grues de petite taille et les véhicules enlevés. Il y a aussi des accueils délocalisés par arrondissement pour payer les amendes.

À noter que lors d'une mise en fourrière l'équipage de la police municipale, composé de 3 personnes doit attendre l'arrivée de la grue et est donc immobilisé. C'est pour cela que les enlèvements se concentrent sur les stationnements dangereux, voire très gênants/gênants. Pour les stationnements abusifs (type voiture ventouse), on regroupe les enlèvements par efficacité, cela conduit donc à des délais qui peuvent être importants.

### **Vidéo surveillance**

Il y a 1600 caméras déployées à Marseille, avec un coût de fonctionnement de 6 M€ par an. Ce coût élevé s'explique par le fait qu'il faut louer la connexion fibre des caméras à Orange, faute d'avoir installé un réseau fibre spécifique.

Le déploiement de ces caméras a été fait sans s'interroger sur la pertinence des lieux d'implantation, ce qui fait que 30% des caméras ne sont jamais consultées.

En dehors du cas de l'environnement, la gestion des caméras est seulement faite à posteriori, en répondant aux demandes d'enquête provenant de la police nationale, ce qui représente 70% du

temps de travail du personnel du CSU. Actuellement, il y a 2 à 3 personnes en poste au CSU alors qu'il y a 12 postes de travail.

Pour le futur, la mairie a décidé de miser plus sur la présence humaine sur le terrain, mais continuera à déployer des caméras chaque année : 55 sont prévues en 2023, sur des emplacements définis par police nationale et police municipale.

Un test est en cours jusqu'en juin avec 5 « caméras nomades » fournies par une jeune entreprise marseillaise. Ces caméras coûtent 5 fois moins cher à mettre en œuvre que les caméras fixes. Elles ne nécessitent pas de fibres pour la transmission, car elles utilisent la 4G, et peuvent même fonctionner sur batterie. Un gros avantage est qu'elles peuvent être déplacées facilement, pour s'adapter aux déplacements des délinquants.

La mairie souhaite faire évoluer le rôle du CSU afin de passer à une supervision en temps réel de l'espace public.

Il a donc été demandé à la préfète de police que le travail de recherche pour enquête soit maintenant réalisé directement par la police nationale. Pour ce faire, la visualisation des images sera possible depuis les bureaux des enquêteurs, les agents du CSU pouvant alors se concentrer sur la surveillance des caméras.

### **Appel à la Police Municipale**

Il faut améliorer le fonctionnement des appels aux services de police.

Actuellement le numéro public de la police municipale ne fonctionne pas correctement, et pour le 17., c'est parfois catastrophique : comme le centre 17 est départemental, il arrive que des appels soient renvoyés vers la police municipale, sans aucune analyse. On a eu par exemple un habitant d'Aubagne qui s'est retrouvé connecté à la PM de Marseille. La préfète de police doit travailler ce sujet ainsi que l'amélioration des conditions d'accueil téléphonique des personnes qui appellent.

Pour la police municipale, soit on augmente les moyens du centre d'appels, soit on supprime son numéro public en laissant une ligne à l'usage des seuls corps intermédiaires, comme les CIQ par exemple. Il faut savoir que  $\frac{3}{4}$  des appels à la PM concernent des nuisances subies par les habitants. Les moyens de la PM restent limités pour y répondre ( il y avait 3 équipages la nuit, il y en a maintenant 6).

## **Questions /réponses**

### **Recharge des véhicules électriques**

Suite aux problèmes récurrents subi par un adhérent d'un CIQ, qui ne peut recharger son véhicule électrique sur les places de stationnements dédiées, qui sont squattées par des véhicules thermiques, M. Ohanessian a confirmé qu'il y avait un problème, et pas seulement à Marseille. Il pense qu'une campagne comme celle qui avait eu lieu il y a quelques années pour le respect des places de stationnement « Handicapés » sera nécessaire.

### **Bruit**

À une question sur l'action entreprise pour combattre les effets des deux-roues motorisés extrêmement bruyants en raison de pots d'échappement trafiqués, M. Ohanessian répond qu'il est agacé par le fait que la ville n'ait pas été candidate à l'expérimentation des radars ventouses (avant leur arrivée à la mairie).

Ces radars ventouse sont en test dans un certain nombre d'agglomérations françaises. Leur déploiement de façon plus large ne pourra avoir lieu avant 2024 et d'ici là il faudra une loi pour définir les seuils de décibels à ne pas dépasser. L

La police municipale dispose de 2 sonomètres mobiles et 2 autres sont commandés. Mais ils ne sont utilisés que dans le cadre d'actions coup de poing, quelques fois par an.

### **Chiffres**

La Fédération des CIQ du 3e se plaint de ne plus recevoir les bilans mensuels chiffrés des actions de la police, comme c'était le cas avant. M. Ohanessian précise qu'en 2022, sur le 2/3, il y a eu 20 000 PV et 2 060 mises en fourrière.

### **Terrasses**

L'adjoint en charge de ce sujet est M. Roland Cazzola.

Si problème d'envahissement de l'espace public par des terrasses il faut le signaler par mél à la PM qui enverra les inspecteurs ad hoc. Ce n'est pas parce que cela dure depuis longtemps, ou que des équipements volumineux ont été installés que l'occupation a effectivement été autorisée par la mairie, comme l'ont montré des contrôles réalisés, par exemple Cours Jullien.

### **Airbnb**

L'adjoint en charge de ce sujet est M. Laurent Lhardit.

C'est un vrai problème dans certains secteurs, tels que le Panier.